



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 10 JOMADA I 1440 (17 JANVIER 2019)

*

I- Le conseil a examiné les projets de textes suivants :

✚ Projet de loi :

- ✚ **Projet de loi n° 84.18** modifiant la loi n° 01-07 édictant des mesures particulières relatives aux résidences immobilières de promotion touristique et modifiant et complétant la loi n° 61-00 portant statut des établissements touristiques.

Il a été décidé de reporter l'examen de ce projet avec création d'une commission composée des ministres chargés du Tourisme, de l'Intérieur et de l'Urbanisme en vue d'en approfondir l'étude.

✚ Projets de décrets :

1. **Projet de décret n° 2.18.638** modifiant et complétant le décret n° 2-06-574 du 10 hijra 1427 (31 décembre 2006) pris pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée prévue au titre III du code général des impôts

Adopté.

2. **Projet de décret n° 2.18.780** complétant le décret n° 2-08-65 du 25 jomada I 1430 (21 mai 2009) pris pour l'application de la loi n° 13-06 relative au Groupe Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises.

Adopté.

✚ Accord international :

- ✚ **Accord** de coopération juridique et judiciaire en matière civile et commerciale, de notification des plis et documents judiciaires, des commissions rogatoires et d'exécution des jugements, ordonnances et sentences arbitraires entre le Royaume du Maroc et la République de l'Inde, fait à New Delhi le 12 novembre 2018 .

- **Projet de loi n° 103.18** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

Adoptés.

III- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations suivantes :

1. Le Secrétaire Général du Ministère de la Culture et de la Communication - Département de la Communication ;
2. La Directrice de la Qualité et des Affaires Techniques au Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville - Département de l'Habitat et de la Politique de la Ville ;
3. L'Inspecteur Régional de l'Urbanisme, de l'Architecture et de l'Aménagement du Territoire de la Région de Rabat - Salé - Kénitra ;
4. Le Directeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique ;
5. Le Directeur du Centre Régional des Métiers de l'Éducation et de la Formation de la Région de Rabat - Salé - Kénitra.